Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2024/1691

13.6.2024

DÉCISION (PESC) 2024/1691 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 11 juin 2024

portant nomination du commandant de la force de l'UE pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA) et abrogeant la décision (PESC) 2024/570 (ATALANTA/2/2024)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu l'action commune 2008/851/PESC du Conseil du 10 novembre 2008 concernant l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA) ([1]), et notamment son article 6, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

(1) Le 10 novembre 2008, le Conseil a adopté l'action commune 2008/851/PESC qui prévoit une opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA).

(2) En vertu de l'article 6, paragraphe 1, de l'action commune 2008/851/PESC, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité (COPS) à prendre des décisions sur la nomination du commandant de la force de l'UE pour l'EUNAVFOR ATALANTA.

(3) Le 6 février 2024, le COPS a adopté la décision (PESC) 2024/570 ([2]), portant nomination du vice-amiral Francesco SALADINO en tant que commandant de la force de l'UE pour l'EUNAVFOR ATALANTA à partir du 11 février 2024.

(4) Le 18 avril 2024, les autorités militaires espagnoles ont proposé la nomination du vice-amiral Manuel ALVARGONZÁLEZ MÉNDEZ pour succéder au vice-amiral Francesco SALADINO en tant que commandant de la force de l'UE pour l'EUNAVFOR ATALANTA (ci-après dénommée «proposition de nomination») à partir du 20 juin 2024.

(5) Le 29 avril 2024, le commandant de l'opération de l'UE pour l'EUNAVFOR ATALANTA a soutenu la proposition de nomination.

(6) Le 7 mai 2024, le Comité militaire de l'Union européenne a soutenu la proposition de nomination et est convenu de nommer le vice-amiral Manuel ALVARGONZÁLEZ MÉNDEZ en tant que commandant de la force de l'UE pour l'EUNAVFOR ATALANTA à partir du 20 juin 2024.

(7) Il convient de prendre une décision concernant la nomination du vice-amiral Manuel ALVARGONZÁLEZ MÉNDEZ en tant que commandant de la force de l'UE pour l'EUNAVFOR ATALANTA.

(8) Il y a lieu d'abroger la décision (PESC) 2024/570,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le vice-amiral Manuel ALVARGONZÁLEZ MÉNDEZ est nommé commandant de la force de l'UE pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA) à partir du 20 juin 2024.

Article 2

La décision (PESC) 2024/570 est abrogée.

([1]) JO L 301 du 12.11.2008, p. 33.
([2]) Décision (PESC) 2024/570 du Comité politique et de sécurité du 6 février 2024 portant nomination du commandant de la force de l'UE pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA), et abrogeant la décision (PESC) 2023/2730 (EUNAVFOR ATALANTA/1/2024) (JO L, 2024/570, 9.2.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2024/570/oj).

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 20 juin 2024.

Fait à Bruxelles, le 11 juin 2024.

Par le Comité politique et de sécurité

La présidente

D. PRONK